

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016

Ouverture de séance à 19h30.

Présents : Laurent GAUSSENS, Alain MION, Dominique TILMANT adjoints, André GUÉDON, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Annie LAGARDE, Véronique PLANCHAIS, Stéphane GUILLIER.

Absents excusés : Jean Pierre CASSEGRAIN (pouvoir à Monique LAGARDE).

Absents : Néant

Président : Dominique CHARLOT

Secrétaire de séance : Laurent GAUSSENS.

ORDRE DU JOUR

1. *Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2016*
2. *Régime indemnitaire des agents de la commune*
3. *Travaux d'isolation de la salle de classe*
4. *Travaux de mise en accessibilité de la boulangerie*
5. *Réseau d'alimentation en eau potable – remplacement des branchements plomb*
 - *Marché de travaux*
 - *Demande de subvention au titre de la DETR*
 - *Plan de financement*
6. *Questions diverses*

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour ajouter à l'ordre du jour :

- une vente de bois de chauffage (prix),
- le plan de financement et une demande de subvention de l'État pour la 2^{ème} tranche de travaux de requalification du camping municipal,
- la désignation des délégués de la commune au Syndicat mixte du PNR du Morvan

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2016

Après lecture du compte rendu et délibération du Conseil Municipal, adopté à l'unanimité.

2. Régime indemnitaire des agents de la commune

Le maire propose d'instituer un régime indemnitaire à compter du 1^{er} avril 2016 au profit des agents de la commune, en vertu des crédits inscrits au budget, comme suit :

- I.A.T Indemnité d'administration et de technicité

En application des décrets n°91-875 du 6 septembre 1991, n°2002-61 du 14 janvier 2002 et de l'arrêté du 23 novembre 2004, il est institué en faveur des personnels

suivants une indemnité d'administration et de technicité, calculée en appliquant sur le traitement brut moyen annuel de chaque grade les taux maximum ci-après :

CADRE D'EMPLOI	GRADES OU FONCTIONS	NB D'AGENTS BENEFCIAIRES	TAUX MOYEN MAXIMUM
Technique	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	8

Après délibération du Conseil Municipal, ACCEPTE à l'unanimité.

3. Travaux d'isolation de la salle de classe

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 7 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé le projet de travaux d'isolation de la salle de classe sur la base de l'étude de diagnostic énergétique réalisée par le bureau d'étude ABamo. Le coût prévisionnel des travaux est de 23520,00 € HT (25166,40 € TTC).

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux - coût HT	23520,00	Subvention du département (Villages de l'Yonne)	7056,00
		Subvention de l'Etat (Réserve parlementaire)	5000,00
TVA	1646,40	FCTVA	4128,00
		Fonds propres	8982,40
Total TTC	25166,40	Total	25166,40

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de donner son accord pour solliciter les subventions du Conseil départemental au titre du programme Villages de l'Yonne et à l'Etat au titre de la réserve parlementaire du député de la circonscription.

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité le plan de financement et donne mandat au Maire pour solliciter les subventions du Département et de l'Etat et engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet. Les crédits sont inscrits au budget 2016 de la Commune.

4. Travaux de mise en accessibilité de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 7 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé le projet de travaux de mise en accessibilité de la boulangerie pour un coût de 13400 € HT (16080 € TTC). Ces travaux consistant en un aménagement de voirie permettant une mise en sécurité des piétons sur un axe de l'agglomération très fréquenté par les automobiles et conduisant à l'école, Monsieur le Maire propose de solliciter de l'Etat une subvention au titre des amendes de police. L'instruction de cette demande est faite par le Conseil départemental.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Préfet de l'Yonne a approuvé l'Agenda d'accessibilité programmée de la Commune, portant notamment sur la mise en accessibilité de la boulangerie en 2016 par décision n° AA 001 15 A 0100.

Il propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux - coût HT	13400,0 0	Subvention de l'Etat (Amendes de police)	5360,00
TVA	2680,00	FCTVA	2637,00
		Fonds propres	8083,00
Total TTC	16080,0 0	Total	16080,0 0

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité le plan de financement et donne mandat au Maire pour solliciter la subvention de l'Etat au titre des amendes de police et engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet. Les crédits sont inscrits au budget 2016 de la Commune.

5. Réseau d'alimentation en eau potable - remplacement des branchements plomb

Monsieur Alain MION, adjoint chargé des travaux, présente l'étude faite par l'Agence technique départementale pour le remplacement des branchements plomb du réseau de distribution d'eau potable.

Dans le centre bourg, le réseau date des années 1930 comprend encore environ 200 branchements plomb. Ces branchements posent un problème de santé publique - une analyse a révélé une teneur en plomb supérieure à la norme et motivé une demande de l'Agence régionale de Santé d'y remédier. De plus, le réseau est encore très fuyard malgré le remplacement complet d'une conduite en 2015. Dans le centre bourg, les fuites détectées et réparées se produisent exclusivement sur le

branchement plomb, la conduite en fonte ne présentant pas de défauts. Le diagnostic du service d'alimentation en eau potable - schéma directeur, effectué en 2013-2014 par le bureau d'études IRH, avait préconisé le remplacement des branchements plomb comme une priorité.

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal une tranche ferme de remplacement de 70 branchements, pour un montant de 98600,00 € HT de travaux et de 1400,00 € HT d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et une tranche conditionnelle de 31 branchements, pour 44244,00 € HT de travaux et 756,00 € HT d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La tranche ferme correspond à la rue Hors-Murs (pair n° 2 au 44 - impair n° 1 au 37) et à la rue de Reigny (pair n° 28 au 64 - impair n° 45 au 77), la tranche conditionnelle à la rue des Dames (pair n° 2 au 14 - impair n° 1 au 35) et à la rue de Sainte Pallaye (pair n° 18 au 20 - impair n° 29).

La réalisation de la tranche conditionnelle est soumise à l'obtention d'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux.

Monsieur Laurent Gaussens, adjoint chargé des finances, propose le plan de financement :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Travaux	142844	Subvention de l'État - DETR (45 %)	65250
assistance à maître d'ouvrage	2156	Emprunt	79750
Total des dépenses	145000	Total des recettes	145000

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité le projet de travaux et le plan de financement et AUTORISE le maire à demander une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 et de signer tous documents relatifs à ce projet. Les crédits seront inscrits au budget EAU 2016.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la décision budgétaire modificative suivante au budget de l'eau :

Section d'investissement :

compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DEPENSES			
203	Etudes		2 156,00
2156 (21)	Travaux		142 844,00
	TOTAL DEPENSES		145 000,00 €
RECETTES			
131	Etat – DETR 2016		65 250,00
1641	Emprunt		79 750,00
	TOTAL RECETTES	0.00 €	145 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité la décision

6. Vente de bois de chauffage

Monsieur Alain Mion rappelle au Conseil que le terrain communal situé face au camping en bordure du chemin du Moulin Jacquot a été nettoyé et qu'une dizaine de stères de bois de chauffage y ont été coupés en bûches d'un mètre (principalement frêne et verne).

Compte-tenu de la qualité de ce bois, un prix de vente de 20 €/stère est proposé (enlèvement à la station d'épuration à la charge de l'acquéreur). Cette vente sera annoncée par affichage dans la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité la décision.

7. Requalification du camping municipal - 2^{ème} tranche (plan de financement et demande d'une subvention de l'État)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du changement des critères d'éligibilité aux subventions européennes dans le cadre du Contrat de canal du Nivernais. Il en résulte que la 2^{ème} tranche de travaux de requalification du camping municipal d'Accolay ne pourra pas bénéficier de ces subventions comme le prévoyait le plan de financement initial. Du fait de l'instruction des subventions européennes par la Région, le renouvellement du Conseil régional et la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté avaient différé le dépôt d'un dossier de demande dans le cadre du nouveau Contrat de canal du Nivernais, signé le 22 janvier 2015.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux consistent principalement en une mise en conformité des bâtiments, après la 1^{ère} tranche, réalisée dans l'hiver 2014-2015,

qui a permis de mettre le camping aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de conformité.

Les travaux prévus dans la 2^{ème} tranche s'élèvent à un montant de 25400 € et une subvention de l'État au titre de la DETR 2015 (1^{ère} programmation) a été accordée sur la base d'un coût éligible de 25377 € HT au taux de 40 %, soit 10150 €. Sans le financement complémentaire de la Communauté européenne, le projet est financièrement difficile à engager pour la Commune d'Accolay.

Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention complémentaire de l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter cette subvention.

Ils seraient réalisés à partir du 15 septembre 2016, pendant la période de fermeture du camping.

Le plan de financement serait modifié comme suit :

Dépenses		Recettes	
Lot couverture	5 000,00	Etat - DETR (40 %)	10 150,00
Lot Carrelage / faïence / peinture sol	1 800,00	Etat - soutien à l'investissement public local (40 %)	10 150,00
Lot Plomberie	1 400,00	Fonds propres	5 100,00
Lot Electricité	4 000,00		
Lot Menuiserie ext / peinture	8 200,00		
Lot Serrurerie / signalétique	2 000,00		
Lot espace verts / voirie	3 000,00		
TOTAL	25 400,00	TOTAL	25 400,00

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité le plan de financement, de solliciter une subvention de l'État d'un montant de 10150 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local et donne mandat au Maire pour effectuer toutes démarches à cet effet. Les crédits sont inscrits au budget 2016 du camping municipal.

8. Désignation des délégués au Syndicat mixte du PNR du Morvan

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a transféré la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) au

Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Morvan par délibération en date du 26 novembre 2015 (délibération 2015-11-26-1).

Il convient de désigner un délégué et un suppléant au Comité syndical GEMAPI. Messieurs Alain Mion et Stéphane Guillier se portent candidats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme délégué au Comité syndicat GEMAPI M. Alain Mion et comme suppléant M. Stéphane Guillier.

9. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la subvention accordée par Monsieur le Préfet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (2^{ème} programmation 2015) pour la réfection de la conduite d'alimentation en eau potable de la RD 606 a été encaissée.

L'opération s'équilibre ainsi :

Coût TTC : 29315,64 €

Subvention de l'État : 10552,00 €

FCTVA : 4620 €

Reste à charge : 14143,64 €

La facture de consommation d'électricité de la station de pompage pour la période du 11/06/2015 au 09/02/2016 correspond à 3652 kWh en heures pleines et 9995 kWh en heures creuses (soit 1180,34 € TTC). Pour la période du 26/08/2014 au 09/02/2015, la consommation était de 10700 kWh en heures pleines et 13102 kWh en heures creuses (soit 2266,54 € TTC).

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la subvention accordée par le Conseil régional de Bourgogne pour la plantation du verger conservatoire a été encaissée pour un montant de 3080 €.

L'opération s'équilibre ainsi :

Coût TTC : 5559,72 €

Subvention de la Région : 3080 €

FCTVA : 876,26 €

Reste à charge : 1602,46 €

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M. et Mme Dubois proposent un prix de vente à la commune de la parcelle cadastrée section AD n° 947 d'une contenance de 3832 m² sur la base de 9 €/m². L'estimation de France Domaine est de 3 €/m². En tout état de cause, il convient de déterminer quelles seront les coûts à la charge de la commune et de la communauté de communes pour la viabilisation de ce terrain (voirie, alimentation en eau potable et en électricité, réseau d'assainissement) pour le rendre constructible. Ces questions seront étudiées lors de la prochaine réunion de travail pour l'élaboration du P.L.U.

- Les travaux d'aménagement du hall d'entrée de la bibliothèque sont terminés.

- Véronique Planchais évoque la location de la salle de la cantine et souhaite border les locations par un règlement qui déterminerait entre autre les responsabilités et le nettoyage.
- Monique Lagarde évoque la dégradation de l'abri Bus du pont et pose le problème de sa démolition ou reconstruction en dur.
- Annie Lagarde aimerait que l'on puisse rénover les jeux de l'aire enfants du camping, le bois fait des échardes et les cordages sont cassés.
- André Guédon informe que les subventions européennes du Contrat de canal, accordées précédemment pour la première tranche de rénovation du camping ne seront plus accordées pour la deuxième tranche. En complément de la DETR accordée en 2015 pour celle-ci, d'autres financements sont recherchés pour mener à bien ces travaux. Un projet de station de "dépotage" des bateaux est en cours d'étude et Accolay ou Vermenton sont pressenties pour sa réalisation.
- Alain Mion remercie l'entreprise Sylvain Michot pour la fourniture et la pose des plinthes dans le couloir de l'école gratuitement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

CHARLOT Dominique	GAUSSENS Laurent
MION Alain	TILMANT Dominique
GUÉDON André	LAGARDE Monique
LANDRIER Luc	LAGARDE Annie
Absent excusé (donne pouvoir à Monique LAGARDE)	
CASSEGRAIN Jean-Pierre	PLANCHAIS Véronique
GUILLIER Stéphane	